



COMPTE - RENDU CONSEIL DE  
QUARTIER DE  
ST UGEON - LE RUSQUET - POULDIGY -  
PETIT CAMP

REUNION DU JEUDI 03 OCTOBRE 2013.

REPRESENTANTS DE LA MAIRIE :  
MADAME ALASSEUR ANAIS, services  
MONSIEUR GIQUEL JAKEZ, élu référent,

MEMBRES DU BUREAU :  
MADAME LASSALLE MARIE FRANCE  
MADAME CROUZET ANNIE  
MONSIEUR FERRET JEAN  
MONSIEUR GLAZIOU HENRI

**ORDRE DU JOUR**

SUIVI DES FICHES DE LIAISON  
(circulation route de Tréguier et route de Kermaria)  
(lotissement de Maharit An Nay)  
(assainissement collectif de Petit Camp)  
(route de Kervoigen)  
(vitesse secteur Petit Camp D 38)

QUESTIONS DIVERSES  
(entretien des routes et des chemins communaux)  
(antennes implantées sur le château d'eau de Pradic Glas)

En préambule il y avait 70 à 80 personnes dans le public en deux groupes, un groupe du secteur de la route de Kermaria et un groupe du secteur de Petit Camp.



## 1) **Circulation route de Tréguier et route de Kermaria.**

La première demande date de 2007. Aujourd'hui rien de concret, il faut attendre le 14 novembre, une réunion est prévue pour présenter des solutions.

Il faut tout de même savoir qu'il n'existe aucun transport pour les usagers de ce secteur.

Une centaine de maison, soixante dix enfants, pas un bus, pas une piste cyclable, pas une voie piétonne vers la ville qui se trouve à environ un kilomètre.

### Réponses de la mairie :

1/ Circulation piétonne : compétence mairie et département.

Un projet a été présenté par la mairie aux riverains en avril 2013, et a obtenu leur aval. Ce projet doit aussi être validé ou amendé par le département. Une deuxième réunion est programmée le 14 novembre avec les riverains, où seront présentées les modifications du département au projet de la mairie. Date prévisible des travaux : 2014.

2/ Desserte de bus : compétence LTA et département.

Une demande a été déposée auprès du département pour la mise en place d'un arrêt sur la RD 786 de la ligne interurbaine n°7, venant de Paimpol et qui est toujours à l'étude.

LTA en charge des lignes urbaines n'a pas de possibilité pour desservir le quartier pour le moment.

## 2) **Lotissement de Mar'harid An Nay : compétence mairie et département.**

Les habitants de ce lotissement sont très présents dans le public. Ils sont particulièrement remontés contre le projet de construire une route dans leur lotissement. Il est vrai que pour régler le problème du carrefour de la route de Kermaria et de la route de Petit Camp il est proposé par la municipalité de supprimer ce carrefour et de dévier la route par le lotissement.

Il faut tout de même imaginer que si ce projet abouti il y aura au travers de ce lotissement des passages de camions, d'autocars et d'engins agricole, tout cela entre les enfants qui jouent.

Une fiche de liaison n°10/2013 est transmise à la mairie pour édification d'un rond point au carrefour de la route de kermaria route de petit camp.

Une fiche de liaison n° 11/2013 est transmise à la mairie pour le déplacement du panneau d'entrée de la ville avant le carrefour de la route de kermaria.

### Réponse de la mairie :

Le carrefour entre la RD 31 (route de kermaria Sulard ) et la route de convenant goalez est réputé dangereux, par manque de visibilité. Aussi, lors du dépôt du permis d'aménager, le conseil général et la mairie ont notamment accepté la construction de ce lotissement, sous réserve que cet accès soit fermé et qu'un nouvel accès soit créé. La création de cette route était donc une des condition de réalisation du lotissement. Cette condition est inscrite dans la note de présentation du permis d'aménager (page 5), communiquée lors de l'achat à l'ensemble des acquéreurs,



Un plan de circulation limitant les entrées sorties sur la RD 786 a également été inclus au projet.

A ce jour, les habitants du lotissement contestent cette situation, et font état d'un manque de communication d'une part et des problèmes de sécurité engendrés par cette solution d'autre part.

Pour répondre à ces inquiétudes, il semble d'abord important de rappeler que :

la vocation de cette voie est de permettre la déserte du lotissement, des habitations et des équipements environnants. Elle a été pensée pour décourager le trafic de transit.

Le trafic de déserte comprend effectivement un passage de cars se rendant à la ferme enchantée. Ceci dit, il y a en moyenne un car par jour en période scolaire à venir chez eux, et aux heures scolaires. Il y en a un par semaine en période de vacances, circulant en général le matin.

Néanmoins, un faisceau de solutions, permettant d'apaiser la situation actuelle, pourraient être proposées, notamment les suivantes :

Aujourd'hui la voie interne au lotissement est privée et les habitants en accord avec le lotisseur peuvent la conserver sous statut privé. Ils pourront alors en limiter l'accès à leur convenance. En contrepartie, ils auront à entretenir la rue à leur frais.

Il est aussi possible de la transférer à la commune qui se chargera de son entretien. Une signalisation adaptée peut limiter, voire interdire le passage de certains gros véhicules.

Pour répondre à ces questionnements, une rencontre sera proposée prochainement aux riverains.

### **Assainissement collectif de Petit Camp : compétence LTA, fiche 08-2013.**

Rien et toujours rien. Lors des réunions précédentes il était prévisible de prétendre à avoir un assainissement collectif sur ce secteur en 2014 ou 2015. Aujourd'hui les perspectives sont aux alentours de 2016-2017. Il est urgent de prendre en compte le problème de l'assainissement de ce secteur. Qu'elles positions devront adopter les habitants de ce secteur lors de la prochaine visite des techniciens du SPANC. Il faudra encore et encore payer une redevance et certainement pour certains usagers engager des travaux de mise aux normes. Ce même cas est envisageable pour quelques habitations route de Kermaria et chemin de Lan Ar Moudec Bras.

#### Réponse mairie :

le Plan pluriannuel d'investissement actuel de LTA pour l'assainissement s'arrête fin 2013. Le suivant n'est pas encore connu. C'est ce document qui définira les zonages d'assainissement et les plannings correspondants.

### **3) Route de Kervoigen : compétence mairie, fiche 03-2013.**



La encore rien et toujours rien. Les riverains de cette route sont en attente de savoir si un jour il y aura une vraie action de menée afin que une fois pour toute cette route soit remise en état tout en tenant compte de l'activité professionnelle et particulière de cet axe de deux kilomètres. Il faut tout de même savoir que cette route est emprunté par plus de cent véhicules par jour et cela sans compter les engins agricoles et les véhicules lourds.

Réponse mairie : aucune demande n'a jamais été faite par le CQ, ni qui que ce soit, avant la juin 2013, (fiche n° 03-2013). Cette demande est à l'instruction dans les services municipaux.

#### 4) Départementale 38 secteur de Petit Camp : **compétence département, fiche 05-2013.**

La aussi il est urgent de mener des actions coercitives afin de régler le problème de la vitesse. La limitation est actuellement à 70km/h. Le conseil de quartier souhaite qu'elle soit abaissée à 50km/h. Il y a aussi demande d'une voie piétonne du côté gauche en venant de Louannec, le problème de l'arrêt de bus et de son entretien, le problème de l'écoulement des eaux de pluie du côté droit en venant de Lannion (buses bouchées). Sur ce secteur il est demandé une matérialisation d'un tourne à gauche pour la route de Kervoigen au niveau du carrefour coté petit camp et au niveau du carrefour coté du Rusquet (fiche n°12/2013) Une fiche de liaison n°12/2013 est transmise à la mairie pour aménagement de deux tourne-à-gauche pour emprunter la route de Kervoigen, un au carrefour situé du côté du Rusquet et un autre au carrefour situé du côté de Petit Camp.

Réponse mairie : la ville va déposer une demande au département dans ce sens.

#### 5) **Entretien des routes et des chemins communaux : compétence mairie, fiche 08-2013.**

Plusieurs personnes du public déplorent que l'entretien de nos routes en dehors du domaine de la ville soit inexistant. Il faut apporter une attention particulière sur ce point, il faut faire un effort. L'entretien porte, à la fois sur le revêtement de la chaussée, l'élagage, l'épavage et le curage des douves.

Réponse mairie :

- L'élagage est de la responsabilité des propriétaires de terrains. Ils reçoivent un courrier chaque année de la mairie pour leur rappeler leurs obligations. La mairie n'intervient que s'il y a un danger.
- politique d'entretien des talus de bords de routes : concernant les grandes routes, un passage est fait en juin uniquement sur le bas côté et en septembre sur le talus et le bas côté. concernant les petites routes, ou la visibilité n'est pas bonne, le passage est fait en juin et en septembre, à la fois sur le bas-côté et sur le talus



- Curage des douves : Il est fait régulièrement. En cas de soucis particulier, il est possible de prendre contact avec les services techniques afin de demander une intervention.
- Entretien des routes : Concernant l'état des voiries, il faut voir au cas par cas. Sur des questions d'entretien courant (trous, ...), il est conseillé de prendre contact directement avec les services techniques. Pour des questions de plus grande importance, la question doit faire l'objet d'une fiche émise par le CQ. Elle est ensuite étudiée au cas par cas, et doit s'intégrer au programme de réfection des voiries.

6) **Les antennes sur le château d'eau de Pradig Glas : compétence Etat, fiche 08-2013.**

Suite à plusieurs relances des riverains, il faut faire réaliser une ou des mesures concernant l'émission de toutes les antennes posées sur ce château d'eau. Les résultats doivent être communiqués à tout le voisinage proche de cet édifice.

Réponse mairie : c'est l'Etat (l'Agence nationale des fréquences radio, ANFR) qui donne les autorisations pour de nouvelles antennes. La mairie n'est pas consultée. Les émissions d'antennes doivent respecter des seuils établis par la loi. Des mesures doivent être faites prochainement, après mise au niveau 4G des antennes de Pradig Glas.

7) **Demande de remise en état de l'abribus de Petit Camp** : compétence mairie, fiche 02-2013.

Réponse mairie : en cours.

8) **Demande de rond point à la jonction de la rte de Convent Goalès et de la rte de Kermaria** : compétence département.

Réponse mairie : la demande sera transmise au département.

9) **Demande de cheminement piétonnier entre petit camp et la rte de Convent goalez** : compétence mairie, fiche 01-2013.

Réponse mairie : à l'étude par les services.

Pour conclure, les habitants du secteur de la route de kermaria ou du secteur de petit camp ou encore du secteur de la route de kervoigen sont en attente de réponses aux différents problèmes et surtout impatient de voir qu'elles seront les solutions apportées.

*GLAZIOU Henri, président du bureau du conseil de quartier*